

COMMUNE DE FELINES
COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020

L'an deux mil vingt le vingt-huit du mois de mai à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la Commune de FELINES, après convocation légale de Monsieur le Maire, William PRIOLON.

Etaient présents : Messieurs Maxime DURAND, Christian DARIOT, Sylvain DREYER, Romain D'ANIELLO, Philippe DAL COL, Vincent ROULLET, Jérémy COURBON, Lucas SABOT, Gilles DESSEMON et Mesdames Nelly SOURDILLON, Lucie RAMIER, Catherine BAROU, Véronique DOS SANTOS PEREIRA, Sandrine LHOTEL, Pascaline JULIEN, Véronique BONGARD-ARNAUD, Christine ROGE, Linda RAUX-GANDON (retard).

➤ **1/INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX SUITE A VACANCE DE SIEGES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux démissions de Monsieur Denis DUCHAMP, Maire sortant et Madame Djémila CHASSIGNOLE, Adjointe sortante, il faut procéder à l'installation de deux nouveaux conseillers municipaux. Il annonce la candidature de Monsieur Gilles DESSEMON et de Madame Christine ROGE.

Ces deux nouveaux membres sont mis en place immédiatement lors de la séance.

➤ **2/COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau récapitulatif des commissions avec les membres représentants.

Concernant la commission CCAS, Monsieur le Maire propose d'augmenter à 13 les membres de la commission. Approuvé à l'unanimité.

Après plusieurs échanges, le tableau de composition des commissions communales 2020 – 2026 a été approuvé à l'unanimité.

➤ **3/DELEGATION DE COMPETENCES AU MAIRE POUR LES TACHES DE GESTION COURANTE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite aux élections en date du 23 mai 2020, une délibération énumérant toutes les délégations de compétences au Maire doit être prise. Le projet de délibération a été envoyé par mail en amont aux membres de l'assemblée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet de délibération.

➤ **4/INDEMNITES DE FONCTION**

Monsieur le Maire présente le tableau des indemnités de fonction pour le Maire, les adjoints, la conseillère déléguée et les conseillers municipaux.

Monsieur Maxime DURAND, Deuxième adjoint prend la parole en expliquant que chaque commune possède une enveloppe totale qui est répartie entre chaque membre du Conseil

Municipal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau avec 18 voix pour et 1 abstention.

⇒ 5/MAISON MEDICALE

Une rencontre a eu lieu entre certains membres du conseil municipal et des kinésithérapeutes exerçant dans une commune avoisinante et qu'ils sembleraient fortement intéressés pour occuper au plus vite la maison médicale (plateaux au RDC du bâtiment).

Ils seraient également prêts à investir pour acheter l'ensemble du bâtiment, une discussion à ce sujet est ouverte entre les membres de l'assemblée.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le but prioritaire est de trouver « Un médecin généraliste ». Toutes les mesures nécessaires seront activées afin de recruter des médecins pour la maison médicale.

Il est de plus acté d'étudier la création d'un budget annexe pour la maison médicale.

⇒ POINTS DIVERS

Sdis : courrier informant le passage du SDIS sur la commune de Félines du 01/06/2020 au 30/09/2020 pour la reconnaissance opérationnelle des hydrants (poteaux et bouches incendie)

Accueil de Loisirs L'île au soleil : mail de demande pour l'installation d'une sonnette à l'entrée du portail noir qui se situe sur le bâtiment des associations ?
Cette demande fait suite au nouveau protocole dû à la crise sanitaire COVID-19.
Le conseil municipal accepte cette demande.

APSOAR : une rencontre avec Palmira PICON, Directrice de l'APSOAR a eu lieu courant mai afin d'échanger sur l'édition 2020 du Temp Fort. Une convention triennale court jusqu'en octobre 2020, le conseil municipal décide de maintenir cette dite convention. Concernant le « Temp Fort » après de longs échanges à ce sujet, il a été convenu que pour cette année le quartier général ne se fera pas sur la commune de Félines. Il est préférable que le roulement se fasse sur l'ensemble des communes adhérentes à l'APSOAR. Un mail sera communiqué à Madame la Directrice afin qu'elle puisse anticiper et contacter d'autres communes pour que la mise en place des spectacles prévus en septembre 2020 se passent dans les meilleures conditions possibles.

La séance est levée à 20h